

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1079 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances:

n° 1079

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1947

Date de publication
24 septembre 1947

Date du numéro
30 septembre 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances le décret n° 47 1513 du 11 août 1917 étendant aux territoires d'outre-mer autres que l'indochine la loi n° 16-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre. (J. O. R. F. du 20 août 1917, page 8200.) Art. 2. —Le présent arrêté, qui donner lieu à des mesures de publicité extraordinaire, sera enregistré et communiqué par tout où besoin sera.

Pour le Gouverneur en mission : L'inspecteur des affaires administratives, LIURETTE.